

L'AVENIR

Paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS au matin.

ABONNEMENT.

Pour six mois, 5s.
 Pour un an, 10s.
 L'abonnement est invariablement payable d'avance.

L'AVENIR,

ANNONCES.

Prix : Six lignes et au-dessous, première insertion.
 Dix lignes et au-dessous, première insertion.
 Au dessus par lignes.
 Toutes insertions subséquentes, le quart du prix.
 Déduction libérale faite sur les annonces à être publiées longtemps.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DE LA JEUNESSE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ
 EN COMMANDITE DE JEUNES GENS.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

RÉDIGÉ PAR UN
 COMITÉ DE COLLABORATEURS.

Assemblée d'Yamachiche.

DISCOURS PRONONCÉ PAR L'HON. L. J. PAPINEAU.

Rapporté pour l'Avénir.

Suite.

(M. P. donne ici un aperçu des différents efforts, que l'Angleterre, depuis la cession du pays, a fait pour priver les canadiens de leurs libertés, puis aussi des promesses qu'elle a faites dans destemps plus critiques, comme pendant les différentes guerres avec les États-Unis, et au moment de la révolution Française.) Il continue ainsi: C'est pour s'opposer à cette violation continue de nos droits par l'Angleterre, en dépit de ses promesses, que l'ancienne chambre d'assemblée s'est soulevée en masse. Or après que le pays par la résistance de ses représentants, par le courage avec lequel nous nous sommes soutenus, fut parvenu à rendre la colonie onéreuse à l'autorité impériale, on a substitué un gouvernement de subterfuge, à celui qui était un gouvernement de violence. C'est une preuve que nos efforts n'avaient pas été vains, qu'on a pour nous aujourd'hui un peu plus de considération, qu'on en a eu dans d'autres temps. Il faut en profiter pour demander ce qu'il nous reste à obtenir. Il ne faut pas se faire illusion et rester les bras croisés pour proclamer que nous sommes bien, que nous devons rester comme nous sommes, que nous sommes contents de l'état actuel des choses. Je crois moi que cet état est on ne peut plus mauvais, et qu'il faut tout faire pour le modifier, pour le renverser. Et personne ne m'accusera j'espère d'être autre aujourd'hui, que je ne l'étais autrefois, d'avoir forfait à mes promesses, d'avoir entretenu des opinions différentes lorsque vous m'avez demandé de vous représenter; personne ne m'accusera j'espère d'avoir été faux. Je ne l'ai jamais été, et ce n'est pas en soixante ans qu'on le devient: au contraire l'on est sage, l'on est franc à cet âge, quand on l'a toujours été jusque là; on est trop vieux alors pour qu'il puisse se glisser dans notre cœur, jusque là pur, des sentiments si bas, des idées de fourberie. J'ai dit franchement et je le répète aujourd'hui, parce que j'ai des raisons encore plus fortes de le dire, que le pays est dans une situation bien triste, bien alarmante; que le gouvernement responsable, qui nous régit aujourd'hui, n'est qu'un système de supercherie, un leurre grossier. Lord Sydenham avait reconnu que notre gouvernement antérieur avait été mauvais, que ceux qui l'avaient soutenu avaient fait une sottise bien grave. On n'en peut certainement pas désirer de reconnaissance plus explicite, de preuve plus favorable; elle est d'un des ennemis du nom canadien, d'un des gouverneurs du pays. Mais j'ai dit, et je le dis encore, c'est à ceux qui nous font cet aveu, qui nous donnent, pour satisfaire à nos sujets de plaintes, un système nouveau de gouvernement, en remplacement d'un autre qu'ils avouent avoir été fautif, à prouver que celui qu'ils y substituent est meilleur que le premier, qu'ils veulent pour nous plus de justice dans l'avenir que par le passé.

Or, loin d'en être ainsi, ils ont au contraire déclaré qu'ils voulaient pour nous plus d'injustices encore que dans le passé. Quand on a réclamé, il nous ont répondu que toute la difficulté, entr'eux et nous, venait de ce que nous voulions conserver ce que nous avions droit de conserver; ce que nous garantit la foi des traités; ce que nous avons de plus cher au monde, notre langue, nos institutions et nos lois; que si nous voulions penser comme et par eux nous serions hommes de bon accord, et de bon aloi. Oui, mais nous avons le même droit qu'eux à nos pensées, à l'indépendance de nos opinions. Dans toutes les questions politiques, dans un pays bien gouverné, auquel on veut rendre justice, on compte les voix; et ce qui paraît la détermination réfléchie et persistante de la majorité fait loi. Le pouvoir agit conformément à la volonté publique ainsi exprimée. Un gouvernement ne peut pas s'appeler responsable, ni constitutionnel, qui n'est pas dans l'obligation de se soumettre toujours à ce principe de justice. Sous les monarchies mêmes, l'on a de la déférence pour ce principe si ce n'est dans des moments de colère et d'emportement où l'on n'est plus dominé que par les passions et les préjugés, où l'on ne savoure plus que l'ardeur du sang. Dans notre système de gouvernement faussement appelé responsable, avec notre ministère faussement appelé libéral, on prétend y décider contrairement à cette règle si sage; tout se fera par et pour la minorité. J'ai donc eu raison de dire que le gouvernement responsable, qui souffre de pareilles injustices, était un mauvais gouvernement; que c'était à ceux qui nous l'avaient donné, à ceux qui le soutenaient, à prouver qu'il était meilleur, que celui auquel il avait été substitué; et que, si on ne le pouvait pas, que, si au contraire on avait de justes raisons de croire qu'il était pire, c'était à ceux qui avaient combattu si longtemps, avec honneur et succès, contre le premier, à combattre encore contre celui-ci si ce n'était qu'agir en conformité avec soi-même. Encore une fois, j'ai donc eu raison de dire que ce système était mauvais; que quoique je pensasse que les hommes, qui sous lui, acceptaient des places, pussent être des hommes à bonnes intentions, dans le principe, ils ne l'étaient plus, s'ils consentaient à l'infériorité politique de leur pays. Je croyais qu'il aurait été mieux pour eux de n'en pas accepter jusqu'à ce qu'au moins, l'on eut rétabli toutes les parties de la province, sur un pied de stricte égalité. Tant que

ce droit n'est point consacré, ils ne peuvent agir dans le cabinet avec confiance les uns dans les autres, et dire: nous sommes amis, vivons en entente cordiale, et que les questions qui se présenteront devant nous soient décidées selon la justice et l'honnêteté, non pas selon que les intéressés parleront l'anglais, ou le français, prononceront d'une manière ou d'une autre, ou bien encore seront de la province inférieure, ou de la province supérieure. C'est ce qui fut bien senti et fortement exprimé à la veille des dernières élections par le comité de la réforme et du progrès constitué à Québec, qui dans cette occasion comme dans bien d'autres, a pris une judicieuse initiative, que depuis quelques années, l'on a trop souvent étouffée dans Montréal. On y a entrevu la grandeur des réformes dont avait besoin et que devait demander le pays. Non pas que je croie qu'on y soit naturellement plus clairvoyant, doué d'une plus grande somme d'intelligence qu'ailleurs; mais parce qu'ils y ont joui longtemps d'avantages particuliers considérables. Longtemps le siège du gouvernement s'est tenu à Québec, et ses citoyens entendant tous les jours la discussion de hautes questions politiques, ça été pour eux une source d'instruction inappréciable que d'entendre si souvent discuter les divers intérêts du pays; instruction dont il ont su profiter et qui les a mis naturellement plus à portée de juger, et plus sûrement et plus promptement que qui que ce soit, la question politique actuelle. Cet avantage dont a joui Québec a eu pour effet encore que dans cette ville on a conservé un peu plus qu'ailleurs de ce sentiment canadien, dont nos pères étaient si fiers, et qui les a tant distingués. Et cela n'est pas étonnant, ils ont appris à connaître mieux les vrais défenseurs des libertés populaires, en même temps que les intrigues de nos gouverneurs, et les vues égoïstes, retrécies de nos dominateurs. Si le parlement eut siégé ici, c'est vous qui auriez joui de ces avantages, qui en eussiez profité. En louant la population Québécoise, et lui disant que le pays entier lui doit de la reconnaissance, je ne prétends pas déprécier les populations des autres parties de la province; j'ai voulu dire seulement que, vu les circonstances, le sentiment national, le sentiment de l'amour de la patrie, le sentiment de méfiance contre les intrigues et les corruptions du gouvernement, avait été conservé plus vivace chez elle que dans beaucoup d'autres en droits; et c'est un fait que l'on ne peut nier. Malheureusement cet avantage dont a joui notre ancienne capitale a depuis entièrement été enlevé au peuple canadien. Aujourd'hui nous sommes forcés à n'entendre parler en parlement que la langue anglaise, pour des intérêts de localités éloignées, intérêts auxquels nous n'entendons rien. C'est un des abus qu'a signalé et contre lequel a réclamé le comité constitutionnel de la réforme et du progrès de Québec. On s'y est assemblé en masse, et on a fait voir en termes éloquentes que les Canadiens-Français étaient honteusement opprimés, lorsqu'ils étaient privés de l'usage légal de leur langue; lorsque la représentation du pays était inégalement répartie, et l'on a résolu qu'il fallait immédiatement demander avec énergie et persévérance, la réforme de ces abus, et d'autres aussi forts, aussi révoltants. On y a reconnu que le premier pas à faire était de demander la réforme électorale, une représentation proportionnée à la population et également répartie sur chaque localité. A la tête de ce comité et le président se trouvait l'honorable M. Caron, membre du cabinet actuel et aujourd'hui président du conseil législatif; lui, aussi bien que M. Morin, orateur de la chambre d'assemblée, porté à cette honorable distinction par le cabinet actuel, dans son adresse à ses électeurs, se sont engagés à soutenir les vues exprimés dans le manifeste de Québec. La *Minerve* organe des ministres du jour, quand ils étaient l'opposition, a réimprimé ce manifeste avec éloge. Il devenait ainsi le programme, d'après lequel toutes les candidatures libérales, se sont adressées aux électeurs pour obtenir leurs suffrages. Était-ce en sincérité, ou en trahison? Un symbole populaire avant les élections; une apostasie anti-populaire après les élections? Il était si clair que partout ils n'étaient élus qu'à la condition de demander la réforme électorale basée sur la population, que personne n'entretient sérieusement la dessus le moindre doute aujourd'hui. Oh! qu'il eût été bien reçu celui qui se fut alors présenté devant ses électeurs et leur eût dit qu'il voulait bien une réforme électorale, mais non pas d'une réforme de nature à nous soustraire à la domination des Haut-Canadiens; mais d'une réforme de nature tout au plus à nous laisser toujours vis à vis d'eux dans la même position d'abjecte infériorité! Or, une représentation basée sur la population voilà précisément ce que je demande; et parce que c'est moi sans doute qui le demande, parce que je le demande ouvertement et sans déguisement, j'ai plus subi d'injustices, l'on a vomé contre moi plus d'invectives de la part d'une presse qui n'oppose jamais de raisonnemens en réfutation, qui dit qu'il n'y a de bons Canadiens que ceux qui la soudoient, que ne le fit jamais la presse tory. Il n'y a plus à distinguer l'une de l'autre, dans leur commune ardeur à mentir. La presse anglaise m'injurie, sans jamais me traduire; la presse française en fait autant, sans jamais me réfuter, quelle est la plus honnête des deux? Ma foi, elles ne sont honnêtes ni l'une ni l'autre avec une aussi scandaleuse tac-

tique. Quand il n'y avait à me blâmer, à me décrier que la presse tory ce n'était rien du tout; à présent que c'est la presse du pays presque à l'unanimité qui s'élève, avec un accord on ne peut plus harmonieux, ou risible contre moi; eh bien! ce n'est pas grand chose. Anglais et Canadiens, Tories et Libéraux, tous les journaux presque s'efforcent à l'envi avec un accord qu'on ne leur a vu en aucun autre temps, de tomber sur un seul homme; mais par cette fiction mensongère, que s'il vous pousse à demander vos droits, c'est pour vous pousser à des actes de violence. Il cherche ainsi la perte de ses compatriotes, car de telles démarches ne sont tout au plus propres qu'à les plonger dans le trouble. Parce que j'ai dit en acceptant votre mandat, que j'appuierais un ministère libéral, qui n'avait été élu qu'à la condition expresse de demander la réforme électorale, basée sur la population, on veut aujourd'hui que je le louange même de ses fautes; et parce que je veux le forcer à tenir ses promesses, à demander ce qu'il s'était engagé à demander, on me dit tout bonnement et avec menace, de me taire. On annonce par tout le pays que j'ai changé, que je suis passé aux Tories et suis devenu l'ennemi de mes concitoyens: Quand l'on parle de réformes, voici ce qu'on a pour réponse. Toutes les réformes utiles nous les donnerons; mais quant à celle là (la réforme électorale telle que voulue par le manifeste du comité constitutionnel) ou quelqu'autres de pareille nature, il ne faut pas en parler. Le Haut-Canada n'en voudrait pas; parfaitement inutile donc d'y penser. Et pourquoi le Haut-Canada n'en veut-il pas? vous allez voir que c'est pour une raison bien simple; c'est parce qu'il en a déjà tiré beaucoup trop de profit pour son honneur; parce qu'à l'aide de notre système actuel de représentation, il a pu faire faire à nos dépens des ouvrages publics aussi dispendieux que peu profitables, qu'il a pu nous piller à son aise, et qu'il voudrait continuer encore longtemps ce pillage aussi utile aux terres et aux spéculateurs du voisinage, que nuisible à l'indépendance politique de ses habitants. On reconnaît bien, on déplore même l'injustice de la province supérieure à notre égard, mais, dit-on, il faut bien se taire, s'y résigner, y consentir, puisqu'on ne peut pas faire autrement. Or, je pense moi que non, qu'il ne faut pas se taire sur l'injustice qu'on nous fait subir, que nous devons parler et parler fortement; qu'il faut faire sentir à force de raisonnement à nos oppresseurs, tout ce que leur conduite a de laid, qu'il faut répéter contre eux nos accusations, nos plaintes assez souvent et assez longtemps pour les forcer à avoir honte, à rougir de leur manière d'agir envers nous, et les décider ainsi à nous rendre justice. J'ai meilleure opinion d'eux que ne paraissent en avoir leurs alliés du jour; je crois leur âme encore susceptible de quelques impressions, de quelque sentiments de justice, de générosité même. Réforme des abus, justice égale pour nous Canadiens connue par nos co-sujets d'autre origine, voilà ce que j'ai toujours demandé et ce que je demande aujourd'hui. Une belle occasion s'est présentée de l'obtenir, malheureusement on a eu la maladresse de la laisser passer. Un ministère tory qui pendant les quatre ans qu'il avait été au pouvoir, avait commis des fautes nombreuses trop fidèlement copiées et imitées par ses successeurs, venait d'être renversé, au grand contentement de tout le monde. Les libéraux du Haut-Canada venaient d'obtenir un succès inespéré, les élections avaient pris une tournure dont ils n'auraient osé se flatter; elles leur avaient plus que permis de porter leurs amis au pouvoir. Eh! bien, ministes libéraux du Bas-Canada, si vous aviez été plus clairvoyants, plus habiles, si vous aviez regardé un peu en avant, vous auriez dit à vos collègues du jour, lorsqu'il s'est agi de partager avec eux le pouvoir: "Oui, les libéraux du Haut-Canada ont remporté une belle victoire sur le parti tory; ils pourront dorénavant avec notre aide conduire les affaires à leur gré pendant un long avenir, et en dépit des crailleries de leurs adversaires. Oui, c'est vrai, mais nous, nous ne consentirons à vous aider, à partager avec vous l'administration, que quand vous nous aurez donné votre promesse formelle de faire tout en vous pour nous aider à mettre le Bas-Canada sur un pied d'égalité avec le Haut; que quand vous nous aurez promis de nous aider à faire passer telles et telles mesures." Dans la position où ils se trouvaient ils auraient été forcés de dire oui. Il n'y avait pas à reculer. Si non, vous n'avez qu'à leur répondre: vous ne voulez pas de cela, vous ne voulez pas souscrire à des conditions d'équité; nous ne voulons pas de vos places usurpées. Nous ne sommes élus que d'après la croyance que nous sommes réformistes aussi sincères comme nous avons professé l'être, d'après le programme de Québec. L'occasion était unique, on aurait dû la saisir aux cheveux. Nous aurions parlé obtenu plus facilement des réformes dont le pays sent le besoin, mais aux quelles il ne faut pas pour cela renoncer encore. L'Union des Provinces, avec le gouvernement responsable, n'est après tout qu'une société léonine dont tous les profits sont tous pour l'une des parties, la ruine pour l'autre associé. Depuis la réunion notre dette

publique est augmentée énormément ; on nous fait payer les dépenses de la province supérieure sous prétexte que ses dépenses sont utiles au Bas-Canada ; on nous dit que parce que l'argent qu'on nous enlève, contre notre gré, est employé à ouvrir des canaux, à faire des chemins qui servent à transporter plus facilement leurs produits vers nos ports, nous sommes grandement dédommagés de la perte de l'argent qu'on nous prend. Or, il me semble que c'est payer le plaisir de voir passer quelques vaisseaux à la voile, beaucoup au delà de ce vaut le spectacle. Je dis que ces canaux ont été faits à trop grands frais, et que l'entreprise en a été conduite ou avec malhonnêteté, ou sans connaissances, soit économiques ou autres. Un seul des canaux du Haut-Canada a coûté un million et demi dont la première estimation n'avait pas été le dixième de cette somme, et il en a été de tous a peu de chose près aussi mal que celui-là. Puis, ensuite l'on nous dit bonnement : voyez d'un côté comme le Bas-Canada languit, et d'un autre côté comme le Haut-Canada grandit et prospère, à vue d'œil. Voyez l'énergie anglaise, la langueur et l'apathie française, cela prouve que vous avez un plus grand amour de l'argent que vous êtes habiles à nous exploiter, voilà tout, mais nullement que vous êtes disposés à nous rendre justice. Il y a eu depuis douze ans dans le Haut-Canada plus de richesses, plus de fortunes particulières d'accumulées, plus d'améliorations de faites que dans le Bas-Canada ; mais est-ce à vous à vous en vanter ? y a-t-il quelque mérite à devenir fortuné pour ceux à qui l'argent vient à la peine facile de se baisser pour le cueillir et le ramasser comme en dormant ? y a-t-il quelque mérite à devenir riche, lorsqu'on ne le devient qu'aux dépens de ses voisins ; ou par la pratique de dévaliser les passans ?

Il y a eu dans la province supérieure tant en emprunts qu'en dépenses faites à même le revenu commun depuis l'Union par le gouvernement, qui veut à tout prix la faire dominer, plus de vingt millions de piastres de versés dans le Haut-Canada. Les plantes qui viennent sur une couche chaude sont plus fortes, que celles qui croissent dans un sable amaigri. Si l'un de vous, se vantait d'être le meilleur cultivateur de la paroisse, parce qu'étant un fier-à-bras, il aurait volé l'engrais qui appartenait à ses voisins, pour le répandre sur sa terre, que diriez vous tous ? Qu'il est un habileur, qui prouve clairement non pas qu'il est très habile, mais qu'il est un bien mauvais voisin, avec qui il ne faut pas vivre en société, si l'on aime à vivre avec d'honnêtes gens. Voilà l'habitude de nos méchants ennemis les toriers d'abord, puis maintenant celle de nos bons amis les libéraux, aussi âpres à des gains illicites à nos dépens, et sur ce chapitre pas plus scrupuleux les uns que les autres. Et ceux qui les laissent faire, et qui disent qu'ils ne faut pas encore se plaindre, parce qu'en cherchant bien l'on peut vous arracher le peu qui vous reste, ceux là sont-ils bien scrupuleux ? Pas beaucoup à mon avis, ni au vôtre sans doute. Eh bien ! je dis qu'il faut que cela cesse et je veux qu'on prenne les mesures propres à obtenir cet effet. Mais ce n'est pas à la confection seule de leurs canaux que les habitants du Haut-Canada ont consacré des sommes si considérables, si folles. Ils en ont dépensé d'aussi fortes proportionnellement, à la confection de leurs chemins de terre. Et certes, ils n'auront plus ici à nous donner pour prétexte et comme excuse à ces dépenses faites à nos dépens, que nous aurons le plaisir de voir leurs vaisseaux passer devant nos ports ; nous n'irons pas non plus nous promener beaucoup que je sache sur ces beaux chemins sur lesquels on a versé des sommes aussi fortes que £40,000 pour nous faire un port de cent mille. Tout ceci, quant à nous c'est le droit de la force, c'est la tyrannie de l'opresseur contre le plus faible, c'est l'œuvre du vautour qui saisit, et dévore sa proie. Et l'on nous prie encore de ne rien dire ; l'on nous assure que si l'on ne se plaint pas les choses iront mieux, que nous nous en trouverons bien. Ce sont là des promesses auxquelles il ne faut pas se laisser prendre ; il y aurait folie à les croire. L'Union a été faite sous le prétexte de nous servir, de promouvoir l'intérêt mutuel des deux provinces ; mais l'expérience a prouvé qu'elle était toute au profit de l'une et au détriment de l'autre, qu'elle ne pouvait qu'être préjudiciable aux intérêts Bas-Canadiens. Tout le monde est d'accord sur ce point. Or, nous proposons le rappel de l'Union ou la réformale électorale, et l'on nous dit encore qu'il ne faut pas y penser actuellement que ce serait inutile, que nous n'obtiendrions jamais le consentement de l'Angleterre. Futile et mensongère objection. L'acte d'Union ne comporte-t-il pas lui-même en termes formels que le pays pourra changer le nombre de ses représentants comme il vaudra pourvu que les deux tiers de la chambre soient de cette opinion. Or, sommes nous les deux tiers de libéraux, d'hommes amis de la justice et de droits égaux dans la chambre ? La question vaut bien la peine d'être posée ? Peut-être qu'on dira que non : Toujours, je n'hésite pas à dire que je demanderai cette réforme. Puis que nous avons en chambre le droit de proposer une loi si juste, je ne vois pas pourquoi on tarderait un instant à la proposer. C'était l'espérance de voir ces mesures proposées qui m'a fait dire il y a quelques mois que j'étais bien aise de voir monter au pouvoir nos ministres libéraux ; et ça été avec surprise et peine que j'ai vu depuis leur indifférence sur ce point. Ils n'ont pas le droit de me reprocher de les avoir blâmés après les élections sur un état de choses qu'ils n'ont fait connaître que depuis les élections. Quand un homme nous dit que nous agissons mal, que nous sommes dans la mauvaise voie, c'est à nous à discuter ses opinions, à les combattre par de bonnes raisons ; et si on n'en a pas à lui donner, si les siennes sont meilleures que les nôtres c'est à nous, à nous rendre à le reconnaître. Toujours ne faut-il pas se contenter de lui répondre par l'injure et le outrage. Quand on ne discute pas ses opinions, qu'on n'a rien de sen-

sé à lui répondre, il y a lieu de croire, il y a l'apparence au moins qu'il est sincère, que la vérité est de son côté, surtout quand sa conduite après les élections est en tout conforme à sa conduite d'avant. Ainsi je disais : nos amis n'ont pas fait tout ce qu'ils auraient pu faire etc. (M. P. parle des différentes mesures que l'opposition aurait pu proposer ; par ex : réforme électorale, abolition des bourgs pourris, comme Sherbrooke qui permet à M. Gagy de se faire élire après avoir été repoussé par un comté populaire, ce qui lui permet de se moquer des gens, et de leur dire : voyez me voilà élu en dépit de vous et je préside à vos destinées tout comme si vous m'aviez porté à la représentation vous-mêmes. M. P. fait ensuite allusion à la bonne petite ville des Trois-Rivières ; puis il parle des réformes qu'on aurait pu demander pour l'élection des Shérifs) il continue ainsi ; enfin il y avait un nombre infini de réformes importantes qu'aurait pu et dû proposer l'opposition libérale ; mais qu'elle a laissée passer sous silence.

(A continuer.)

CORRESPONDANCES.

M. le Directeur,

Depuis que la discussion est engagée, j'ai lu et relu avec la plus grande attention, avec le plus vif intérêt les différents journaux qui la soutiennent. J'ai vu d'un côté la franchise et la modération avec lesquelles vous abordez toutes les questions, de l'autre, la duplicité, et l'insolence avec lesquelles on vous répond. Je n'ai pu m'empêcher d'éprouver un profond dégoût à la lecture de ces farces grotesques et burlesques qui salissent la *Revue* depuis deux mois. La *Minerve* n'est pas aussi sordide que la *Revue*, mais les deux sœurs ont une ressemblance frappante pour la duplicité et la mauvaise foi. La *Minerve* ne vous a jamais attaqué de front, elle vous porte lâchement des coups par derrière, elle évite même de vous nommer. Quant au *Journal de Québec*, ses articles, le premier surtout, m'ont donné le mal de mer. Je n'ai pu revenir sain et sauf du voyage long, orageux, périlleux, qu'il nous fait faire sur le vaisseau de l'Etat qu'il lance à pleines voiles au milieu des tempêtes de l'Océan politique. Il faut, voyez-vous, avoir un crâne de fer et un cerveau de plomb pour voguer en compagnie du rédacteur-député, avec la nationalité *furibonde* et *échevelée* pour pilote.

Moi, j'aime avant tout la franchise, la sincérité, l'honnêteté ; je désire qu'elles règnent dans la vie publique comme dans la vie privée ; qu'elles soient l'apanage, le guide et le premier mobile du grand comme du petit, du riche comme du pauvre, de l'homme public comme du particulier. Montesquieu dit que la première base d'une république, est la vertu, or si elle est nécessaire chez tous les citoyens d'un état, chez tous ceux qui ont quelque part au gouvernement de leur pays, combien ne l'est-elle pas d'avantage chez ceux qui sont chargés d'éclairer le peuple, qui s'en sont donné la mission, chez ceux qui se sont chargés de rallier, de tenir unis tous les membres du corps de l'état ? La vérité est le premier lien, le plus fort qui puisse réunir les hommes en société, les faire marcher de concert vers un but commun.

Ces principes, à mon avis, ont été méconnus, faussés, violés par les journaux que j'ai déjà nommés. Jamais une discussion n'a été faite avec une mauvaise foi plus effrontée, de cette mauvaise foi qui fait rougir le lecteur et l'éditeur qui s'en rend coupable.

Pourquoi ces hésitations, ces tatonnements sur un terrain ferme bien connu, pourquoi ces injures en réponse à des arguments ? Voici le fait, que chacun en tire les conclusions contre qui de droit.

L'*Avenir* a émis la proposition suivante :

Le ministère actuel que nous avons aujourd'hui est composé de certains hommes dont les antécédents sont une garantie en notre faveur, nous avons vu avec bonheur leur avènement au pouvoir. Nous avons l'espoir qu'ils obtiendront, qu'ils s'efforceront au moins d'obtenir les réformes dont nous avons un si grand besoin, qu'ils cicatrifieront les plaies faites au pays par l'administration torie qu'ils sont parvenus à renverser. Nous avons donc confiance en eux, et nous les soutiendrons tant qu'ils mériteront cette confiance.

D'un autre côté, nous sommes convaincus que nos représentants dans le cabinet peuvent plutôt empêcher le mal que faire le bien ; que toutes les réformes qu'ils pourront obtenir ne seront que des calmans et non des remèdes radicaux à l'état social et politique du Bas-Canada. L'Union des Canadas est la source des abus qu'il faut tarir, la racine qu'il faut trancher, si nous voulons être parfaitement guéris. Ainsi nous disons au peuple : préparez-vous à demander le rappel de l'Union.—Résumons : il faut protester contre l'Union et se préparer à en demander le rappel ; mais en attendant, que nous puissions l'obtenir, il faut demander toutes les autres réformes possibles, par la voie d'un ministère libéral.

Voilà ce qu'a dit l'*Avenir*, et qu'ont répondu vos adversaires ?

L'un a dit : l'*Aurore* et vous, vous êtes les enfans et les héritiers du *Populaire* et de l'*Ami du Peuple* ; l'autre : au nom de la religion, taisez-vous ; celui-ci : vous allez nous faire casser le cou avec votre nationalité furibonde et échevelée ; et enfin, le bijou de la presse, le journal loyal, logique et poli, la *Revue*, vous a offert gracieusement treize des bonnets de son rédacteur en chef.—Puis, tous ensemble et en chœur : vous allez embarrasser la marche de l'administration !... Les véritables embarras pour l'administration, les bâtons de travers sont à mon avis ces écrivains bas et serviles qui n'ont pas le courage de leur opinion, qui sont incapables de dire la vérité à leurs amis comme à leurs

ennemis ; les bâtons de travers sont ceux qui pour soutenir une administration se croient ou feignent de se croire obligés de la protéger comme l'enfant en maillot et de passer leur temps à la douilletter. Mais qu'ils sachent donc bien que si on les en croyait l'administration serait ridicule au plus haut degré, ridicule presque à l'égal de la *Revue* ; qu'ils cessent donc de crier : bobo ! et qu'ils raisonnent.

Tous nos grands journaux n'ont donc rien répondu à l'*Avenir*, rien... que des injures.

Mais nous voici maintenant sur un autre terrain. L'*Avenir*, d'accord avec son programme, demande la réforme électorale, non pas un semblant, un fantôme de réforme, mais la réforme basée sur la population, telle que demandée par l'Association de la Réforme et du Progrès, dont un des membres du cabinet, l'hon. R. E. Caron est le président. Le manifeste de cette Association est le programme du parti libéral ; c'est celui qu'a adopté toute la presse libérale de l'été dernier ; c'a été la profession de foi de tous les libéraux du Bas-Canada, aux dernières élections, de tous les candidats dans tous les comtés. A la veille des élections, nos chefs de Montréal ont fait distribuer le manifeste dans les comtés. C'est donc bien et dûment le programme du parti libéral ; c'est une voie que le pays leur a tracée et dont ils ne doivent pas s'écarter ; c'est l'échelle qui les a fait monter au pouvoir et qui les y soutient ; s'ils la brisent, ils se briseront eux-mêmes et tomberont.

Nos grands journaux ont encore l'air faux bond ; ils balancent, ils hésitent, ils craignent d'embrasser l'administration, comme si la demande de la part du peuple de réformes que le cabinet lui-même s'est engagé à demander, devait l'embarrasser. Est-ce que nos hommes une fois au pouvoir n'ont plus besoin de notre appui ? Est-ce que les appuyer, leur donner plus de force auprès de leurs collègues du Haut-Canada, c'est les embarrasser ? Nos hommes au pouvoir ne sont pas obligés d'obtenir, mais ils sont obligés de demander, et de demander avec énergie, avec persévérance, sans quoi ils manquent à leur mandat et ne méritent plus notre confiance. Vous craignez d'embarrasser l'administration, parce que ces réformes sont difficiles à obtenir, et c'est précisément parcequ'elles sont ainsi qu'il faut crier plus haut, qu'il faut encourager, pousser nos ministres, et avertir ainsi nos amis du Haut-Canada que nous ne lâcherons prise que quand ils auront consenti à faire les réformes justes, équitables et nécessaires que nous demandons.

Je le répète, le plus grand embarras pour l'administration est d'avoir pour amis des journaux pleurnicheurs et poltrons.

Mais sachez-le bien, philosophes et publicistes de toutes nuances et de toutes couleurs qui vous épanchez dans les colonnes des grands journaux, le peuple n'entend pas la chose publique comme vous qui prenez des poules pour des aigles et des moutons pour des ours blancs. Vous manquez à l'honneur et au devoir, tout le monde le sait, et vous-même vous le savez.

Là encore, à vos grandes feuilles de papier n'ont rien répondu à l'*Avenir*, vos éditeurs sont restés cois. Tous les hommes ne sont pas capables comme M. de la *Revue*, d'injurier aujourd'hui, demain, toute la semaine, tout le mois ; c'est un métier fatigant pour un homme de bon sens. La polémique allait cheoir, quand le robuste rédacteur de Québec a fait souffler dans l'âtre un vent de nord qui a dispersé la cendre et mis le feu à découvert. Depuis lors, toutes nos chaussures nous viennent de Québec ; nous sommes heureux de n'être plus en hiver.

Pourriez-vous me dire, M. le directeur, si les articles numérotés, étiquetés du *Journal* vont bientôt finir ? beaucoup de ses lecteurs lui en sauront gré.

Je ne puis terminer, M. le directeur, sans vous parler du manifeste de la *Minerve* pour le Dr. Nelson ou du Dr. pour la *Minerve*. Tout ça est de la même manufacture, c'est frappé au même coin, absence de raisonnement et injures personnelles. Ce qu'il y a de plus curieux dans tout ce document qui est curieux depuis : Messieurs, jusqu'à la signature, c'est incontestablement le passage où il parle de nationalité ; comme il glisse là dessus, c'est admirable ! Lui aussi ne voit partout que des embarras pour l'administration : l'Assemblée des Irlandais et l'adresse à la Jeunesse de Paris sont de ces maudits embarras que ces pauvres gens voient toujours devant eux. Là encore il y a méprise ; le véritable embarras pour le cabinet, c'est le voyage du brave Docteur dans le comté de Richelieu.

Quand tous ces grands enfants atteindront-ils l'âge de raison ?

Je prends congé pour aujourd'hui ; je vous dirai encore de tems à autre la
VÉRITÉ.
Rouville, 9 juin 1848.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parceque tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTRÉAL, SAMEDI, 17 JUN 1848.

Nouvelle d'Europe.

Depuis notre dernière feuille, le vapeur *America* est arrivé à New-York, apportant des nouvelles du 5 juin. Ce vaisseau a fait le trajet en 10 jours et 8 heures de tems.

ANGLETERRE.—Les nouvelles les plus importantes pour nous, de ce pays, sont sans contredit celles qui ont rapport aux lois de la navigation. Depuis que la proposition de M. de Labouchère a été faite en chambre pour le rappel des lois sur la navigation, des assemblées ont eu lieu dans presque toutes les principales ville de la Grande Bretagne. On

s'attend qu'elles seront rappelées, que le ministère actuel sera forcé par l'opinion publique de le faire.

FRANCE.—En France les choses vont leur train. L'assemblée nationale continue ses travaux. MM. Blanqui et Cotte ont été emprisonnés et ils doivent subir leur procès, pour les troubles du 15 mai, comme étant les chefs du parti mécontent de l'ordre de choses.

IRLANDE.—L'Irlande vient de recevoir un échec dont elle ne se relèvera pas de sitôt, si touteste tranquille comme ça le paraissait au départ de la malle. Mitchell a été trouvé coupable par un juré de protestants. On en avait exclu tous les catholiques ou rappelleurs qui avaient été appelés. Il a été condamné à l'exil, à la Bermuda, pour 14 années. Cette nouvelle a jeté la consternation dans les esprits, tous étaient dans un silence morose.

Immédiatement après cette condamnation, les types du journal *The United Irishman* dont Mitchell était l'éditeur ont été saisis par le gouvernement et ses propriétés furent confisquées. Ce journal est anéanti, mais on fait de grands préparatifs pour en établir un autre qui portera le nom de *Irish Felon*.

L'association du rappel a pris la famille de Mitchell sous sa protection, lorsque cette proposition vint devant cette société, il y eut des discours assez violents, un entre autre, de John O'Connell, qui n'a pas ménagé le solliciteur général.

NOMINATIONS.—La dernière *Gazette officielle* du 10 courant contient les nominations officielles de L. T. Drummond écrivain, comme solliciteur général pour le Bas-Canada, et du Dr. M. P. de S. Latérière comme député adjutant général de milice. M. Drummond jouit d'une réputation de beaux talents; M. Latérière est populaire dans le parti libéral. Tout en approuvant le choix de ces hommes pour ces places importantes, nous ne pouvons que regretter que ces places soient restées si longtemps vacantes. Il existe malheureusement dans tous les pays, tant de personnes chez qui l'éclair d'une place d'honneur ou de profit réveille des sensations si peu délicates que, pour l'honneur d'une nation, on doit éviter de leur donner le temps de se manifester. Aussi tout gouvernement qui prolonge la vacance des places, est-il presque toujours accusé de ne le faire que dans la vue de sonder les convoitises, petites ou grandes, de cette classe qu'on retrouve partout, et que la saillie française a satiriquement caractérisée du nom de *ventrus*. Les cœurs patriotes et désintéressés se chagrinent toujours au soupçon qu'un gouvernement national emploie des moyens autres que ceux de la raison seule et de l'intérêt public, pour exercer une influence directe et indirecte près de l'opinion publique. La défiance sur ce point est d'autant plus scélératesse dans notre pays que la plupart de ceux qui y ont gouverné jusqu'à présent, ne l'ont fait que pour l'opprimer par une corruption non déguisée et pour leur intérêt personnel. Et c'est là une des principales accusations que le parti libéral n'a cessé de porter contre les ex-ministres depuis l'Union.

ASSEMBLÉE DU MARCHÉ BONSECOURS.—RAPPEL DES LOIS DE LA NAVIGATION.—L'assemblée de mardi soir, que nous annoncions mercredi dernier, a été très nombreuse. On y remarquait la présence des principaux marchands et d'une masse compacte de 1,500 à 2,000 personnes.

Vers huit heures, l'honorable M. Morin, son honneur le Maire et plusieurs autres des principaux citoyens de cette ville prirent leur place sur l'estrade. M. Morin fit motion que son honneur le maire prit le fauteuil. Ce qui fut agréé. M. McDougall et Coursol furent nommés secrétaires.

Le président ayant pris le fauteuil, l'honorable A. N. Morin prit la parole. Il parla en français assez au long, et se prononça fortement en faveur du rappel des lois de la navigation. Le rappel de ces lois a-t-il dit, contribuerait, non seulement au bien-être des habitants de la présente génération, mais serait aussi pour le plus grand avantage de leur postérité. Il termina en proposant la résolution suivante :

Résolu 1.—Que dans l'opinion de cette assemblée, toute protection pour les céréales et la farine du Canada, devant être bientôt retirée sur les marchés britanniques, il est devenu d'une absolue nécessité pour la prospérité future du pays, de s'efforcer d'obtenir sans délai des autorités impériales l'abrogation, quant à ce qui concerne cette colonie, des restrictions des lois anglaises sur la navigation, et la suppression de tout obstacle à la libre navigation de St-Laurent aux vaisseaux étrangers.

J. Young, écrivain, seconda la motion et fit un discours à l'appui de la proposition.

Le Maire lut la résolution qui fut adoptée à l'unanimité.

L'honorable M. Moffatt proposa ensuite la résolution suivante :

Résolu 2.—Que la restriction sous laquelle a été tenu le colon jusqu'à ce jour, de n'employer que des vaisseaux anglais ou de la colonie pour le transport de ses produits d'un port canadien à un autre, ou du Canada à quelque endroit que ce soit de l'empire britannique a, sous les circonstances particulières de cette province, grandement augmenté les frais du fret, et par là, a imposé une taxe onéreuse au producteur, et quoiqu'il n'y ait pas d'objection, tant que cette taxe était censée être l'équivalent d'avantages dont il a joui de préférence à l'étranger, sur les marchés anglais, néanmoins, aujourd'hui que ces avantages ont été essentiellement réduits et sont sur le point d'expirer, la continuation de cette restriction serait regardée comme une rigueur intolérable.

Il parla à l'appui de sa motion qui fut secondée par O. Berthelet, écrivain.

G. E. Cartier, écrivain, parla, en français, d'une manière très énergique et proposa la troisième résolution, secondé par M. Elder, qui fit un long discours.

Résolu 3.—Que l'abrogation permanente des lois de navigation qui avanceraient grandement le bien-être du Canada, et contribueraient au développement de ses ressources, est une question qui est clairement démontrée par la nouvelle branche de commerce qui est simultanément résultée de leur suspension temporaire l'année dernière, mais qui a cessé entièrement avec leur rétablissement par le fait qu'un grand nombre de vaisseaux étrangers sont arrivés pendant cette courte période de suspension, chargés d'émigrés étrangers qui ont profité du St-Laurent comme de la route la plus convenable pour leur destination; par quoi les prix de fret sur l'Océan ont été réduits, le revenu des travaux publics a été augmenté, et toutes les classes de la société en ont tiré des avantages :

M. Cherrier s'adressa ensuite à l'assemblée en français et proposa la quatrième résolution. M. Glass seconda la motion et parla en anglais.

Résolu 4.—Qu'il y a le plus grand sujet de craindre que si les lois anglaises sur la navigation demeurent en force, après que la protection des céréales et de la farine du Canada aura été retirée en Angleterre, la masse des produits des Etats de l'Ouest et du Canada-ouest ne soit pas envoyée aux ports des Etats-Unis pour delà être transportée dans les navires, malgré les avantages supérieurs, sous le rapport de l'économie, du transport que possèdent les communications intérieures du Canada, mais qui sont pleinement contrebalancés à cause du plus bas prix dans le fret sur l'Océan aux Etats-Unis, provenant en partie de la concurrence qui existe là entre les navires anglais et étrangers et que les lois de navigation deviendront par là inefficaces quant à leur principal objet, celui de la protection de la marine anglaise, tandis qu'elles exerceront une influence très funeste à cette portion de nos revenus provenant de nos travaux publics, et aux intérêts de tout individu lié au commerce intérieur ou extérieur du pays.

M. Bristow proposa la cinquième résolution, qui fut adoptée après avoir été secondée.

Résolu 5.—Que pour les considérations précédentes et autres raisons, cette assemblée salue avec la plus vive satisfaction, la perspective de la révocation immédiate, quant à cette colonie, des lois anglaises sur la navigation, et qu'elle approuve spécialement cette partie de la mesure introduite par de très-honorable M. Labouchère dans la Chambre des communes, qui confère à la législature de cette province le pouvoir de régler, comme elle le jugera le plus avantageux au pays, la navigation et le commerce intérieur, bienfait que cette assemblée reconnaît avec gratitude comme une nouvelle manifestation du désir de gouverner ce pays suivant les vœux bien entendus et les intérêts du peuple.

M. Holton proposa la sixième résolution qui fut aussi agréée.

Résolu 6.—Qu'une humble pétition à Sa Majesté la Reine et aux deux autres branches du parlement Impérial, basée sur les Résolutions précédentes, soit préparée et présentée, pour être transmise à son Excellence le gouverneur-général par l'entremise du secrétaire provincial priant le gouvernement exécutif de cette province de vouloir bien exercer son influence constitutionnelle en faveur des conclusions de la pétition.

Un comité fut ensuite nommé se composant des moteurs, seconds, Président et secrétaires de l'assemblée pour mettre ces résolutions à effet.

—On lit dans une correspondance adressée à la *Minerve*, de lundi dernier, entre autre chose qui s'adresse à M. Papineau, le paragraphe suivant ayant rapport à l'*Avenir* :

« S'il y a un journal subventionné, c'est encore votre jeune *Avenir*, embryon éphémère qui n'aurait jamais été viable, si vous ne l'aviez réchauffé de votre souffle, et si votre bourse reconfortée des £4,500 n'avait été mise à sa disposition. Subventionnés ! il faut l'être pour vous défendre, car il n'y a que l'appui de l'or qui puisse décider à soutenir une aussi mauvaise cause. Vous ne pouvez avoir à votre service que des plumes vénales, etc., etc. »

Nous ne dirons rien à propos des £4,500, les Tories les plus enragés n'en ont jamais dit plus qu'*Un de la campagne* et tous ceux de sa trempe. Nous l'invitons, lui aussi, à venir à notre bureau, nous lui démontrerons comment l'*Avenir* a été et est publié et soutenu. Nous n'avons point de but ni de moyens cachés ou secrets, nous lui prouverons que ce n'est pas plus avec les £4,500 de M. Papineau, qu'avec ses louis, chelins et deniers à lui, ou ceux qu'il convoite peut-être, auprès du pouvoir, par le tems qui court, sous forme de situation ou autre et *cetera*. S'il ne se rend pas à notre invitation nous le lui dirons sans arrière pensée : c'est un homme qui a écrit non pas pour faire connaître un fait dont-il était certain, mais bien et dument avec l'intention de faire du MAL. Comment appelle-t-on cet homme là ? C'est ce que nous laissons au public à décider.

Nous publions aujourd'hui les résolutions dont nous parlions samedi dernier. La *Minerve* les a publiées comme étant les procédés de l'assemblée d'Yamachiche. Nos lecteurs se rappellent ce que nous avons dit à ce sujet, qu'elles avaient été imposées à l'assemblée qui n'en voulait pas, aumoins de quelques unes d'elles. Elles ont été publiées sans que personne ne les eut signées, dans une correspondance anonyme. Le prétendu président ainsi que le secrétaire ont-ils en honte de les faire publier sans leur propre responsabilité ? Sans doute qu'ils n'ont pas voulu le faire en consentant à dire qu'elles étaient passées à l'unanimité, de la non publication officielle. Voici les résolutions en question :

Résolu.—Que le comté de St-Maurice repose dans la sagesse du ministère actuel, dans son dévouement aux intérêts canadiens la plus entière confiance; et que ce comté saisit cette occasion d'une assemblée des électeurs, pour exprimer aux ministres sa satisfaction de leur avènement au pouvoir et l'espoir que le pays leur continuera l'appui qu'ils en ont reçu jusqu'à ce jour.

Résolu.—Que le comté ne peut qu'exprimer ses regrets de ce que l'honorable Louis Joseph Papineau qui en fut nommé le représentant en professant de son adhésion aux principes libéraux invoqués par l'administration présente se soit maintenant tourné contre elle, ait, depuis quelque tems en répandant dans le public au moyen de la presse ou autrement des doctrines pernicieuses, cherché à entraver sa marche.

Résolu.—Que ce comté croit qu'il est de son devoir de faire connaître à son représentant actuel que les principes qu'il professe maintenant sont en opposition à ceux de ses constituants, en tant qu'ils tendent à créer une agitation intempestive et inconsidérée dont l'effet probable serait d'affaiblir la confiance du peuple du Canada dans le gouvernement du jour et à faire retomber l'administration des affaires entre les mains du parti qui vient de laisser le pouvoir, et d'occasionner une suite de troubles politiques qui porteraient un coup funeste à l'avancement et à la prospérité de cette province en paralysant l'éducation, le commerce, l'agriculture et l'industrie et en retardant les progrès de la population et le développement des ressources du pays, ET QU'EN CONSÉQUENCE IL SOIT PRIÉ DE REMETTRE SON MANDAT.

INCENDIE A VAUDREUIL.—Mardi dernier le 13 du courant, vers deux heures de l'après midi, le feu fut aperçu dans un chantier de bois de chauffage appartenant à Messieurs Derbishire et Desbarats, et cordé dans le voisinage de la manufacture de verre de l'Ottawa dans la paroisse de Vaudreuil. Le vent était très fort et tout le chantier, contenant sept à huit cents cordes de bois a été consumé. La perte s'élève à peu près £400. Les propriétaires ayant raison de croire que le feu a été mis volontairement, ont, nous dit-on, offert une somme de £200 pour découvrir l'auteur du crime.

Nous publions aujourd'hui dans notre supplément la première partie de la lettre du secrétaire provincial au président de l'association des Etablissements Canadiens, nous en terminerons la publication dans notre prochaine feuille. Nous devons à l'obligeance du propriétaire de la *Revue*, les caractères qui servent à imprimer ce supplément. Nous le publions sans commentaire, ce document est d'une grande importance et fait honneur au ministère libéral. Nous tâcherons de nous procurer l'adresse de l'association des établissements canadiens, qui a provoqué cette réponse. On nous dit que c'est un écrit non moins précieux que digne de la publication.

« Le public a dû remarquer que M. L. J. Papineau n'a pas répondu à la dernière lettre du Dr. Wolfred Nelson. Est-ce que l'ex-orateur n'a rien à répondre ? L'*Avenir* peut probablement nous en dire quelque chose. » *Revue* d'hier. L'*Avenir* ne connaît pas plus que la *Revue*, si M. Papineau a quelque chose à répondre. C'est catégorique, n'est-ce pas, M. de la *Revue* ?

Nous publions aujourd'hui la seconde partie du discours de M. Papineau, que nous devons à l'obligeance d'un des collaborateurs, qui l'a pris au moyen de la phonographie. Nous ne le donnons pas entièrement comme le mot à mot des paroles de l'orateur, mais comme étant les différents sujets qu'il a traités et les différentes idées émises sur ces sujets. Nous regrettons que des erreurs se soient glissées dans la correction des épreuves de la première partie, le lecteur de bonne foi aura pu y remédier en faisant attention. Nous les signalons néanmoins afin qu'il n'y ait pas de méprise.

ERRATA.—Dans la première colonne, 22ème ligne après le mot : *ainsique*, ajoutez : « le prouve. » 71ème ligne après le mot : *province*, ajoutez : « doit avoir plus de représentants » 37ème ligne 4ème colonne au lieu de : *renforcement lisez renversement*. 43ème ligne après le mot *ingratitude*, ajoutez : « bien grande » et après le mot *période* ligne 45, ajoutez ; « elle est »

Nous avons reçu la 6ème livraison du *Répertoire National*, qui soutient de plus en plus la brillante perspective nationale, que son titre comporte et faisait espérer. Cette livraison contient en outre la fin de l'*Troquoise* et seize jolis morceaux de poésie de nos poètes canadiens, qui certainement deviennent d'un double intérêt pour nous en étant publiés dans le répertoire, vu les commentaires tout à fait intéressants, dont M. Huston les accompagne en les publiant. On ne saurait trop encourager cette entreprise tout à fait patriotique de la part de M. Huston, qui aura mérité beaucoup de la patrie en lui léguant un ouvrage où l'on pourra puiser des renseignements sur notre littérature.

—Nous voyons avec plaisir que la demande unanime des commis marchands de cette ville à leurs patrons, de fermer leurs magasins, le matin de la St. Jean Baptiste, va leur être accordée. La pétition a été signée jeudi matin en quatre heures de tems par 150 commis, et jeudi au soir par tous les marchands de la rue Notre Dame qui ont acquiescés à la demande. Ceux de la rue St. Paul s'empresseront sans doute, de la signer eux aussi, elle doit leur être présentée aujourd'hui. La St. Jean Baptiste promet d'être glorieusement fêtée cette année d'après les apparences. On verra par l'annonce que la soirée de l'Institut, n'en cédera pas aux années précédentes.

Plusieurs de nos abonnés de la campagne recevront prochainement des comptes d'abonnement et nous les prions de vouloir bien les solder. Les autres leur seront présentés. Plus on s'empresse de donner son abonnement, plus nous serons en état de pouvoir améliorer notre journal.

The Ladies' Garland and Dollar Magazine. Publié à Philadelphie par D. Patterson. On souscrit chez M. Lee, 124 rue St-François Xavier à Montréal. Prix: 6\$ par année.

Pour ceux qui aiment la littérature américaine, nous pourrions se procurer un recueil de morceaux littéraires mieux choisis, et à meilleur marché. Chaque livraison contient une magnifique gravure sur acier et la partie typographique est sans reproche.

The Youth's Cabinet. Publié à New-York tous les mois. On souscrit à Montréal, chez M. Lee, 124 rue St-François Xavier. abonnement 7\$ par année.

Le Cabinet de la jeunesse est un joli petit ouvrage, traitant l'histoire naturelle, l'horticulture, la littérature et une foule d'autres sujets instructifs et amusants, illustrés d'une manière tout à fait satisfaisante.

DÉCÈS.

En cette ville le 11 courant, M. George Grenier, marchand. Ses funérailles ont eu lieu hier matin, au milieu d'un concours nombreux d'amis.

Aux Tanneries des Rollands, le 14 du courant, après une longue et douloureuse maladie, Toussaint Lenoir dit Rolland, ecr., à l'âge de 66 ans.

A Sorel, le 10, Dame Charlotte Hus dit Cournoyer, veuve de feu M. Alexis Cardin, âgée de 78 ans.

A Québec le 8, Dame Angélique Labadie, âgée de 82 ans, veuve de feu M. David Babineau.

A St. Roch, le 12, à l'âge de 26 ans et neuf mois, Dame Anne Caroline McKutcheon, épouse de sieur Charles-Edouard Girard, menuisier.

Au faubourg St. Roch, le 8 du courant, Demoiselle Alexandrine-Julie, âgée de dix ans, seule fille de G. Gay, écuyer, notaire.

HOTEL DES SOURCES DE VARENNES.

LA soussignée ayant pris des arrangements avec le propriétaire des SOURCES DE VARENNES, annonce au public, qu'elle vient d'ouvrir l'HOTEL de cette place, pour la SAISON D'ETE, pour l'accommodation de ceux qui désireront résider près des EAUX.

Il y aura toujours à l'Hotel, des RAFFRAICHISSEMENTS et des GOUTERS ou Lunchees de prêts, pour ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

12 Juin 1848

ANG ST-JULIEN.

Voyage de plaisir a Varennes.



DIMANCHE prochain, le 18 du courant, le Bateau à vapeur STE.-HELENE, Capt. L'Espérance, laissera ce port à UNE heure précise de l'après midi pour Varennes, arrêtera à Boucherville, et sera de retour de bonne heure.

Prix du passage, 30 sous pour aller et revenir.
14 juin, 1848.

FETE NATIONALE.

SOIREE PUBLIQUE

DONNEE PAR

L'INSTITUT CANADIEN,

EN L'HONNEUR DE LA

Saint Jean-Baptiste,

Lundi 26 juin 1848.

A L'HOTEL CLIFTON, L'ANCIEN HOTEL RASCO.

Sous le Patronage de Mesdames: Joseph Bourret, L. T. Drummond et W. A. R. Masson.

LEURS Excellences le GOUVERNEUR-GENERAL et la COMTESSE D'ELGIN, honoreront la soirée de leur présence.

Les dames patronnes, prendront le fauteuil à 8 1/2 heures, P. M.

Deux corps de musique seront engagés pour la soirée.

Le souper et les rafraichissements seront servis avec soin et de première qualité.

Prix des billets d'admission pour messieurs, 7s. 6d.

Do do dames, 2 6

On pourra se les procurer chez MM. Fabre et Cie., J. W. Herbert, rue Notre-Dame, au bureau de l'Avénir, à l'Hotel du Canada et à l'Hotel Clifton.

Les membres de l'Institut qui voudront jouir de leur privilège, devront se procurer leurs billets d'admission de M. J. B. E. Dorion, au bureau de l'Avénir.

Par ordre du comité,

W. P. W. DORION,

Secrétaire.

15 juin.

J. B. E. BISSON,

Ferblantier.

RUE ST. LAURENT, EN FACE DU MARCHÉ.

AVERTI ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir une

boutique de Ferblantier à l'endroit ci-dessus.

Ouvrages de toutes sortes en main et faits à ordre.

14 juin, 1848.

O. BERTHOIER.

MARCHAND TAILLEUR,

A L'ENSEIGNE DU MOUTON D'OR,

RUE ST. GABRIEL

PRÈS L'HOTEL DU CANADA.

L'honneur de prévenir ses amis qu'il vient

d'améliorer son établissement de beaucoup.

Il est prêt à exécuter tout ordre pour Habit,

Surtout, Pantalon, etc., qu'on voudra bien lui

confier. Il reçoit constamment les dernières

modes de Paris et de Londres, ainsi que celles

des Etats-Unis.

Montréal, 24 mai.



NOUVEL ETABLISSEMENT CANADIEN.

VINS ET EPICERIES,



EN GROS ET EN DETAIL.

COIN DE LA RUE NOTRE-DAME ET DE LA PLACE JACQUES CARTIER.

LE soussigné prie ses nombreux amis et le public en général, de vouloir bien faire attention qu'il vient d'ouvrir une maison de commerce dans la branche ci-dessus.

On trouvera toujours à cet établissement un assortiment complet et varié de VINS, LIQUEURS, THÉS, CAFÉS, SUCRES, fruits de toutes sortes etc., etc., etc.

Les vins et les liqueurs seront choisis avec soin et exempts de toutes falsifications.

Rien ne sera épargné pour rendre cet établissement digne du patronage du public.

A. L. LACROIX.

Les personnes qui enverront leurs domestiques, seront servies avec autant de soins et d'attention que si elle venaient elles-mêmes.—Montréal, 17 mai 1848.



L. P. BOIVIN, Notre-Dame et St. Vincent.

COINS DES RUES

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St.-Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un riche assortiment de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc., etc., etc. Montréal, 19 mai 1848.

NOUVEL ETABLISSEMENT.

EPICERIES, LIQUEURS, PROVISIONS, ETC.



EN GROS ET EN DETAIL. ANCIENNE PESEE,

No. 78,

RUE SAINT PAUL, MONTRÉAL.

No. 78,

RUE SAINT PAUL, MONTRÉAL.

LE soussigné vient d'ouvrir un magasin d'épicerie, liqueurs, provisions, etc., à l'endroit ci-dessus. Il aura toujours en main un assortiment de THÉS, CAFÉS, SUCRES, VINS, LIQUEURS, PROVISIONS, etc., etc.

Rien ne sera épargné pour servir les pratiques avec attention et mériter une part de l'encouragement du public.

M. LAZURE,

Par LAZURE ET FRÈRE. Agissants.

Montréal, 24 mai 1848

J. LENOIR,

Avocat.

No. 16, RUE ST. VINCENT.

LE VAPEUR PIONEER.



PARTIRA de l'Assomption le LUNDI et le JEUDI à 11 heures du matin, pour Montréal. Il fera bientôt des voyages réguliers entre Terrebonne, Lachenaie, le bout de l'Isle et Montréal. Pour fret ou passage s'adresser à bord.

7 juin 1848.

LOUIS VOLIGNY, Capitaine.

NOUVELLE

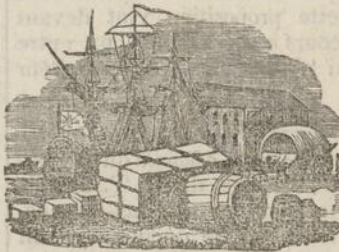
MAISON CANADIENNE.

MARCHANDISES SECHES.

No. 71.

RUE SAINT PAUL,

PRÈS LE MARCHÉ BONSECOURS.



LE soussigné informe ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir une MAISON de Commerce à l'endroit ci-dessus.

Il aura toujours en main un assortiment des plus complets et des plus variés de :

Draps superfins, Casimires unis, Casimires fantaisies, Patrons, vestes en satin, Soie, laine, Frappé, Etc., etc., etc.

Mousseline de laine, Cachemire, Châles de toutes sortes, Indienne, Mouchoirs en soie, Laine, satin, coton, Etc., etc., etc.

Il espère par son assiduité et sa ponctualité à servir ses pratiques, pouvoir mériter une part de l'encouragement public.

ADOLPHE ROY.

N. B. On n'appelle pas les passants et on vend à des prix très réduits. Montréal, mai 1848.

Atelier Typographique.

P. GENDRON,

RUE ST-VINCENT 24, RUE ST-VINCENT.

LE soussigné reconnaissant, envers ses nombreux pratiques, qui l'ont encouragé depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, les prie de vouloir bien accepter ses plus sincères remerciements, et de lui continuer comme par le passé, l'honneur de leur encouragement.

Il vient d'augmenter le fond de son établissement et est prêt à exécuter, avec plus de goût et plus de promptitude que jamais, les ordres que l'on voudra bien lui confier. Impression de tout genre, tel que pour :

Livres, Catalogues, Cartes d'Adresse, Cheques, Traités, Connaissances, Programmes de Spectacles, etc. Pamphlets, Billets d'Enterrement, Circulaires, Polices d'assurance, Cartes de Visites, Annonces de Diligences.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis 5 ou 6 mois seulement.

A MEILLEUR MARCHÉ QUE JAMAIS!!!

P. GENDRON.

Montréal, 6 juin 1848.

CONDITIONS DU JOURNAL.

L'Avénir paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS au matin sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

Le prix d'abonnement est de DIX CHELINS, par année, payables par semestre, d'avance. On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

On chargera le prix fixé pour les annonces pour lesquelles on n'aura pas pris d'arrangements préalables.

Toute personne fournissant six abonnés, pourra devenir agent et recevra le journal gratis.

Le journal est rédigé par un comité de collaborateurs. Les communications etc., doivent être adressées au directeur-gérant du journal, affranchies et munies d'une signature responsable.

On recevra les abonnements au bureau du journal, 1224, rue saint Paul, et chez tous les agents ci-dessous :

AGENTS DE L'AVENIR.

Québec,	S. Drapeau,
Trois-Rivières,	P. Nourie,
Champlain,	A. J. Martineau,
Berthier,	P. J. Guitté,
Ste-Anne de la Pêrce,	L. Bureau,
Sorel,	J. B. Lamère,
St. Ours,	Jos. Germain,
St. Jean Dorchester,	J. Marchesseault,
St. Hyacinthe,	M. L'Armbroise,
St. Pie,	J. C. Bachand,
St. Rémi,	J. H. Martin, Ecr.
St. Roch des Aulnets,	J. B. Dupuis, Ecr.
St. Charles,	O. Hebert,
Laprairie,	Guillaume Barette,
Pointe Lévi,	V. H. Leclaire,
St. Athanase,	J. Dufresne,
St-Roch l'Acadian,	Dr. Robitaille,
Belœil,	G. Préfontaine.

Le Directeur-Gérant, J. B. E. DORION.

IMPRIMERIE DE L'AVENIR, W. H. ROWEN, Imprimeur.